

Présentation ISO 14001

Périmètre certifié :

Exploitation de la plateforme de Gennevilliers



Mise en place de l'ISO 14001

Les étapes de la mise en place de l'ISO 14001 sur le port de Gennevilliers

Démarrage de la démarche en 2010 avec la réalisation d'un diagnostic environnemental complet de la plateforme (technique et réglementaire), en parallèle de l'élaboration du Schéma d'Orientation et de Développement Durable (SODD).

5 problématiques environnementales majeures de la plateforme :

Problématiques environnementales majeures de la plateforme	Origine	Conséquences et impacts significatifs
Situation de la plateforme dans son environnement urbain et naturel	Activités industrielles et logistiques	Paysage Bruit Atteinte du milieu naturel
Pollution historique des sols, du sous-sol et des sédiments	Activités passées ayant apporté des pollutions	Atteinte du milieu (sol, nappes...) Frein à la commercialisation
Transports	Logistique induite par les activités (transports par route, fer, fleuve)	Augmentation du trafic local Sécurité routière Bruit Consommation d'énergie fossile Émissions atmosphériques
Risques technologiques	Établissements à risques (entrepôts, dépôts pétroliers...) Transport de matières dangereuses ou polluantes	Atteinte des populations Atteinte du milieu naturel
Nécessité de maîtrise Environnement et Sécurité des amodiataires et des prestataires	Risque d'incendie et de déversement Installations pouvant contribuer à un aspect négatif	En cas de non-maîtrise : Risque accrue de nuisances et pollutions Augmentation du risque technologique Risque juridique pour Ports de Paris

Système de Management Environnemental - SME

HAROPA - Ports de Paris a obtenu le 09 octobre 2013 la certification ISO 14001 pour l'exploitation de la plateforme de Gennevilliers.

Conformément aux nouvelles exigences de la nouvelle norme ISO 14001 v2015, la politique environnementale a été élargie au domaine sociétal dans le cadre d'une politique de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) qui a pour objectif de mieux répondre aux attentes de l'ensemble de nos parties prenantes.

Un Système de Management Environnemental (SME) global a été mis en place au sein de Ports de Paris ; la formalisation des dispositions applicables se traduit notamment au travers du « Manuel Environnement » (dit global).

Ce manuel environnement décrit :

- d'une part les dispositions applicables à l'ensemble des entités de Ports de Paris,
- d'autre part les dispositions spécifiques aux entités souhaitant répondre aux exigences de la norme ISO 14001.

Toutes les dispositions spécifiques au SME mis en place pour l'exploitation de la plateforme de Gennevilliers sont présentées dans le Manuel Environnement de Gennevilliers.



HAROPA - Ports de Paris est une entreprise de service public et au regard de ses missions, elle a une responsabilité sociale et environnementale. Elle s'engage à améliorer continuellement le respect de l'éthique, l'environnement dans la satisfaction de ses clients et à promouvoir le bien-être de ses collaborateurs. Elle s'engage également à contribuer au développement local et au bien-être de la société, à travers ses activités et ses projets. Elle s'engage à être responsable et à être respectueuse de l'environnement et de ses parties prenantes.

Ports de Paris est donc et doit être une entreprise responsable au regard de son rôle de gestionnaire de services publics. Elle s'engage à être responsable et à être respectueuse de l'environnement et de ses parties prenantes. Elle s'engage à être responsable et à être respectueuse de l'environnement et de ses parties prenantes.

La politique de l'environnement et la satisfaction des obligations de conformité restent des engagements majeurs pour Ports de Paris qui procède dans son optique d'entreprise à son SME afin d'améliorer ses performances environnementales.

Les axes prioritaires pour 2013-2015 en matière de RSE sont :

- Faire le choix de se limiter à des projets de développement de services innovants, à la fois économiquement viables, à l'impact environnemental et à la satisfaction des clients et des parties prenantes.
- Maintenir les impacts et risques environnementaux des ports, en particulier dans les domaines de l'eau, de la biodiversité et de la pollution, et s'engager à améliorer les pratiques et les processus de gestion de l'environnement et de la pollution des ports, et donner des garanties à nos parties prenantes.
- Développer et promouvoir le bien-être et l'équilibre avec les territoires et la qualité des activités et des services.
- Contribuer à l'économie locale des territoires, à l'innovation de nouveaux services et développer les services aux clients et aux parties prenantes.
- Être responsable dans notre fonctionnement interne en matière de respect des droits de l'homme, de l'éthique et de la transparence dans nos pratiques, en tant qu'acteur public et en tant qu'entreprise.

Les actions décrites dans ce manuel prioritaire sont détaillées dans le PM ISO 14001-2015, ce qui s'inscrit dans une démarche globale de la Direction Générale de Ports de Paris qui s'appuie sur les moyens humains et financiers à sa disposition.

La démarche d'adoption du SME s'inscrit à la certification ISO 14001, en accord avec les pratiques et les processus de Ports de Paris, en particulier dans le domaine de la gestion de l'environnement et de la pollution des ports, et de la satisfaction des clients et des parties prenantes.

Par ailleurs, une attention sera portée sur la mise en œuvre de la norme ISO 26000 dans les domaines de la gouvernance, de la responsabilité sociale et de l'environnement, pour garantir la qualité des services et des produits.

Enfin, à l'initiative de Franck Salas, Ports de Paris, au sein du HAROPA, membre de nombreux comités et commissions, à conduire le développement économique et environnemental, tout en intégrant les aspects sociaux.

A Paris, le 20 mai 2014



La norme ISO 14001 - Périmètre

La certification ISO 14001 porte sur le processus d'exploitation du patrimoine foncier, bâti (entrepôts sous la responsabilité administrative de Ports de Paris, + bâtiments administratifs) et portuaire de la plateforme de Gennevilliers

Cela comprend :

1. L'entretien/maintenance (bâtiments, assainissement, éclairage, électrique, nettoyage, nettoyage, ouvrages fluviaux, voies ferrées, VRD, espaces verts, dragages, ...).
2. Les travaux de création d'ouvrages fluviaux, de VRD, de réfection des bâtiments, ... (y compris la phase chantier).
3. Les relations avec les amodiateurs et autres usagers (y compris les services aux usagers tels que restaurant d'entreprise, zone d'accueil des marinières, navette, ...).
4. La commercialisation des terrains et des bâtiments ainsi que l'installation des entreprises.